

Compte Rendu 20 juillet 2016

Il est 18 heures 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Membres Présents : MASSON Karine, BELUEL Sandra, MARC Daniel, ROUQUYAROL Jean-Claude,

Excusée : ARIBAUD Éric, DESASY Annie.

Procurations : SERGEANT Dominique, AUGÉ Michel

Délibération relative aux choix des entreprises dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour les travaux pour la création du réseau d'assainissement et de la station d'épuration du hameau des Bourdelles

Monsieur Le Maire,

- Rappelle la délibération en date du 2 février 2016 concernant le dossier d'appel d'offres en procédure adaptée pour la création du réseau assainissement et de la station d'épuration du hameau des Bourdelles.
- Dit que les entreprises qui ont soumissionné sont BRAULT, HAS, INEO, BESSIERE, ROQUES, SARL MARTIN, BOUYGUES, Jean ROGER, ANDRE TP, SADE, pour le lot n°1
- Lot n° 2 : entreprises : SERPE-ROGER, SADE, SEVIGNE, ISTEEP -ROQUES, SAUR - BESSIERES
- Indique toute la procédure suivie pour l'attribution de ce marché travaux,
- Dit que la commission d'appel d'offres a choisi :
 - o l'offre de l'entreprise BESSIERE pour un montant de 19 964.50 euros HT pour LOT 1 – réseaux d'assainissement.
 - o l'offre de base du groupement d'entreprises SERPE_JEAN ROGER pour un montant de 79 939.16 euros HT pour le LOT 2 – station d'épuration

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise BESSIERE pour un montant de marché de 19 964.50 euros HT pour le lot 1 – Réseaux d'assainissement

- Approuve à l'unanimité le choix du groupement d'entreprise SERPE_JEAN ROGER pour un montant de marché de 79 939.16 euros HT pour le lot 2 – station d'épuration
- Mandate Monsieur le Maire pour la rédaction des documents nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi que pour la signature de l'ensemble des pièces au dossier de marché.
- Il est 19 h 30 la séance est levée.